



**ARRETE D'INTEGRATION APRES NOMINATION
PAR VOIE DE DETACHEMENT**

de M. / Mme
..... (**GRADE**)

Le / La Maire-/ Président /-Présidente de (nom de la commune ou de l'établissement public)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ces articles L.511-3, L.513-1 à L.513-13, L.513-20 à 513-26,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°..... du portant statut particulier du cadre d'emplois des

Vu la demande d'intégration de M.....,

Vu l'arrêté en date du établi par (autorité de l'administration d'origine) à effet du, classant M....., (grade) au^{ème} échelon, Indice Brut ..., Indice Majoré ..., avec une ancienneté de

Vu l'arrêté en date du établi par (autorité de l'administration d'accueil) à effet du, classant M....., (grade) au^{ème} échelon, Indice Brut ..., Indice Majoré ..., avec une ancienneté de

Considérant que le classement à l'intégration s'effectue au vu de la situation la plus favorable,

ARRETE

Article 1 :

A compter du, M..... est intégré(e) dans le cadre d'emplois des au grade de au^{ème} échelon, IB.- IM. avec une ancienneté de

Article 2 :

M..... est soumis(e) au régime spécial de Sécurité Sociale des fonctionnaires et est affilié(e) à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales OU est soumis(e) au régime général de Sécurité Sociale et est affilié(e) à l'IRCANTEC (s'il effectue moins de 28 heures par semaine).

Article 3 :

Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté.

- Transmis au Représentant de l'Etat,
- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres
- Comptable de la collectivité ou de l'établissement
- Autorité de nomination de l'administration d'origine

Fait à, le

Le Maire (ou le Président)
(Prénom, Nom)

Le Maire (ou le Président),

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Notifié le (date)

Signature de l'agent :

Transmis au Représentant de l'État le : (date)